

# Formation

## ANIMATION PROFESSIONNELLE

LES CEMÉA VOUS  
ACCOMPAGNENT

OPTEZ POUR  
L'APPRENTISSAGE  
UN DISPOSITIF  
AVANTAGEUX



Siège des CEMÉA Nord Pas-de-Calais, 11 rue E. Deconynk 5900 Lille  
Tél : 03.20.12.80.00 - E-mail : [accueil@cemeanpdc.org](mailto:accueil@cemeanpdc.org)

## COMPRENDRE LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE ET RECHERCHER DES CANDIDAT-ES

## LES CEMÉA VOUS ACCOMPAGNENT :

### L'APPRENTISSAGE EN FORMATION D'ANIMATION ?

L'apprentissage est l'occasion d'accompagner un.e animateur.ice, coordinateur.ice en devenir par un professionnel volontaire et expérimenté (2 ans ou 1 an s'il est titulaire du diplôme préparé). Pour l'employeur, accueillir un.e apprenti.e offre la possibilité de transmettre des valeurs de travail et des méthodologies particulières à la structure. Chaque contrat d'apprentissage peut s'étendre sur une durée de 6 à 36 mois (48 mois si RQTH). Son tutorat ouvre droit à une rémunération de 460 € par an.

### UN DISPOSITIF DE SOUTIEN EN FAVEUR DES STRUCTURES

Actuellement, tout contrat d'apprentissage donne droit à une aide d'état de 6000 € (aide unique à l'embauche un.e apprenti.e). La rémunération des alternants bénéficie de la réduction générale de cotisations patronales dégressive. Cette réduction est maximale pour les alternants puisque leur rémunération minimale varie de 27 à 100% du SMIC ou du Salaire minimum conventionnel (SMC). Les alternants ne comptent pas dans les effectifs pour le calcul des différents seuils sociaux ou contributions légales (hormis celles relatives aux accidents du travail ou maladies professionnelles). L'embauche de l'apprenti.e peut s'effectuer jusqu'à 3 mois avant son entrée en formation (sous réserve de son admission en formation) et deux mois après la fin de la formation.

La rémunération des apprenti.es est régulée par la loi, elle doit correspondre à un pourcentage du SMIC, ou à partir de 21 ans du salaire minimal conventionnel s'il est plus avantageux pour l'apprenti.e. Exemple d'un coût employeur brut chargé pour un animateur à l'indice 260 de la convention collective ECLAT :

ÂGE / COÛT	1 ÈRE ANNÉE		2 ÈME ANNÉE		3 ÈME ANNÉE	
	% SMIC	COÛT EML. BRUT	% SMIC	COÛT EML. BRUT	% SMIC	COÛT EML. BRUT
16 À 18 ANS	27 %	500 €	39 %	725 €	55 %	1020 €
18 À 20 ANS	43 %	800 €	51 %	950 €	67 %	1244 €
21 À 15 ANS	53 %*	1042 €	61 %*	1180 €	78 %*	1965 €
26 ANS ET +	27 %*	2028 €	27 %*	2028 €	27 %*	2028 €

\* ou smic si plus avantageux



**uniformation**

Vous pouvez retrouver le simulateur de coût sur [uniformation.fr](http://uniformation.fr)  
Rubrique -> Accueil -> Former en alternance -> Calculez le coût d'un contrat d'alternance

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN BREF

### PUBLIC VISÉ

Jeunes âgé-es de 16 à 29 ans (pas de limite pour les personnes en situation de handicap). Possibilité pour les personnes qui sont déjà en contrat et qui souhaiteraient commencer une formation.

### QUALIFICATIONS VISÉES

CPJEPS - BPJEPS - DEJEPS - DESJEPS

Ces formations sont accessibles à l'apprentissage. D'autres modalités de prise en charge de formation sont également possibles.

### TYPE DE CONTRAT

CDI ou CDD de 6 mois à 3 ans (4 ans pour les travailleurs reconnus en situation de handicap).

### RÉMUNÉRATION

27 à 100% du SMIC ou du SMC en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat (sauf dispositions conventionnelles plus favorables).

### ACCOMPAGNEMENT

Un.e maître d'apprentissage volontaire est obligatoire. Il-elle doit avoir une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans le métier (1 an s'il possède une certification au moins équivalente à celle préparée par l'apprenti.e)

### RÉMUNÉRATION

Par l'opérateur de compétences selon des niveaux de prise en charge pour toutes ses structures adhérentes (même celles non assujetties à la taxe d'apprentissage).

L'équipe Animation Professionnelle des Ceméa vous accompagne dans la compréhension des avantages de l'apprentissage et dans la recherche de candidats.es potentiels.les. Les formations CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS sont accessibles à l'apprentissage. D'autres modalités de prise en charge de formation sont également possibles

Une information spécifique à votre structure ?  
Contactez nous !

Anne LERNON : [alernon@cemeanpdc.org](mailto:alernon@cemeanpdc.org)  
Responsable du secteur formation professionnelle  
11 Rue Ernest Deconynck, 5900 Lille  
03.20.12.80.00

